



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Paris, le mardi 3 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Constructeurs de deux-roues motorisés, équipementiers,
assureurs, associations et fédérations d'utilisateurs :
tous ensemble avec la Sécurité routière
pour « le » bon équipement à deux-roues motorisés**

Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la Sécurité routière, et Thierry Archambault, président-délégué de la CSIAM (Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle), en partenariat avec les constructeurs, équipementiers, assureurs, mutualistes, associations d'utilisateurs et de prévention¹, signent ce mardi 3 décembre 2013, une charte nationale pour inciter les utilisateurs de deux-roues motorisés à acquérir et porter un équipement muni de protections.

À deux-roues motorisés, on s'équipe

L'usage du deux-roues motorisés s'est considérablement diversifié ces dernières années, en ville comme à la campagne. Désormais, on utilise aussi bien son deux-roues motorisés pour faire une petite course au coin de sa rue, aller et revenir de son travail ou faire un plus long trajet le week-end. L'équipement doit toujours être adapté à chacun de ces modes de déplacement qui sont très différents les uns des autres, entre cyclomoteuristes, scooteristes et motocyclistes. Aucun équipement ne doit être négligé. C'est tout le sens de cette charte qui entend inciter, promouvoir et favoriser l'acquisition et le port de vêtements munis de protections individuelles auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés (cyclomoteurs, scooters, motocyclettes, tricycles et quadricycles non carrossés).

Il s'agit de réduire la gravité des accidents corporels que peuvent subir ces utilisateurs particulièrement vulnérables.

¹ Liste des 10 signataires en annexe

Tous ensemble, tous ensemble !

La Sécurité routière se félicite de l'implication de la filière deux-roues motorisés dont tous les acteurs, sans exception - constructeurs, équipementiers, assureurs, mutualistes, associations d'usagers ou de prévention - se mobilisent pour atteindre un seul et même objectif : diminuer le nombre de tués et de blessés graves sur les routes.

Dès le printemps 2014, les usagers trouveront une offre commerciale spécifique sur les lieux de vente qui leur permettra de s'équiper en gants, bottes, blouson, pantalon et airbag. Cette offre proposera quatre niveaux d'équipement baptisés : « Pack sécurité » adaptés à la pratique de chacun.

De leur côté, les associations d'usagers et de prévention s'engagent, elles, à relayer cette nouvelle offre auprès de leurs adhérents.

Une campagne nationale de communication de la Sécurité routière, centrée sur l'importance de l'équipement à deux-roues motorisés, sera lancée au printemps 2014.

www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40

Liste des signataires de la charte
« Equipement deux-roues motorisés »

L'État représenté par le préfet, délégué interministériel à la Sécurité routière,
Frédéric PÉCHENARD

La Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle (CSIAM)
représentée par son président délégué et le président de la branche moto,
Thierry ARCHAMBAULT et Eric de SEYNES

**Le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance prévention
(GEMA Prévention)** représenté par son président Patrick JACQUOT

L'association Assureurs Prévention représentée par son directeur, Stéphane
PENET

La Chambre syndicale nationale du motocycle (CSNM) représentée par son
président, Frédéric FABRE

**La Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du
motocycle (FNCRM)** représentée par sa présidente, Nadine ANNELOT

Le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) représenté par le
président de la branche 2RM, Jean-Claude HOGREL

La Fédération française des motards en colère (FFMC) représentée par la co-
coordinatrice du bureau national, France WOLF

La Fédération française de motocyclisme (FFM) représentée par son président,
Jacques BOLLE

L'association Club 14 représentée par son président, Serge MORELLI.

**Accidentalité routière des deux-roues motorisés :
quelques chiffres clés 2012**

- **29% des blessés graves** sont victimes de **lésions orthopédiques**²
- **Pour 10 cyclomotoristes tués**, 180 sont hospitalisés plus de 24 heures dont **13 garderont des séquelles graves**.
- **Pour 10 motards tués**, 83 sont hospitalisés plus de 24 heures dont **12 garderont des séquelles graves**.

- pour en savoir plus sur l'accidentalité routière des deux-roues motorisés :
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites/publication-du-bilan-2012-de-l-observatoire-national-de-la-securite-routiere-onisr>
- pour en savoir plus sur l'équipement deux-roues motorisés :
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/special-deux-roues-motorises/l-equipement/le-casque-neuf-homologue-et-attache>
- Le guide « Deux-roues motorisés - Je m'équipe » :
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias-outils/documentation/guides-et-depliants/deux-roues-motorise>